

**Proposition d'approbation de convention
portant sur le partage et les modalités de la
gestion, de l'entretien et de la surveillance
du domaine public routier départemental
à conclure entre le Département et les
Communes de BOUXWILLER et DRUSENHEIM**

Rapport n° CP/2017/388

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le Département peut autoriser d'autres collectivités à réaliser des travaux d'investissement sur son domaine public routier, sous réserve que soient pris en charge la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages ainsi construits par ces collectivités.

Les projets de conventions à conclure à ce titre ont été établis à partir d'un modèle-type approuvé par délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2011 (n° CP/2011/619).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure les projets de conventions avec la Commune de Bouxwiller et la Commune de Drusenheim, selon les tableaux figurant en annexe.

Pour satisfaire leurs besoins, des collectivités (en règle générale, il s'agit de Communes et/ou de Communautés de communes) sont amenées à devoir réaliser, dans le cadre de leurs compétences, des travaux d'investissement sur le domaine public routier du Département, comme par exemple des trottoirs et caniveaux le long des routes départementales en traverses d'agglomération, des carrefours d'accès au réseau routier départemental de zones d'extensions urbaines, etc....

Le Département peut autoriser ces collectivités à réaliser ces aménagements, et demande en règle générale que soient pris en charge la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages ainsi construits.

Pour organiser et définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance, et les interventions sur le domaine public routier départemental conformément à sa politique, le Département conclut des conventions avec ces collectivités.

Ainsi, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de conclure des conventions avec la Commune de Bouxwiller et la Commune de Drusenheim, selon les tableaux figurant en annexe et selon le modèle de convention approuvé par délibération de la Commission Permanente n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011.

Les Commissions Territoriales d'action Nord et Ouest ont émis un avis favorable à cette proposition le 31/08/2017 et le 04/09/2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure les conventions avec la Commune de Bouxwiller et la Commune de Drusenheim (cf annexe) selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;

- autorise son président à signer les conventions.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY